ATTESTATION

Conformément à l'article 4 de la loi 2015-177 du 16 février 2015

Nous soussignés, attestons être les héritiers de :

M. Mme né(e) le / / à

Décédé(e) le / / à

- Qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours, concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier

Nous autorisons en outre M. , héritier porteur du document, à percevoir pour notre compte, les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers. Nous reconnaissons en outre avoir pris connaissance des dispositions des articles 441-6 et 441-7, du code pénal.

En foi de quoi, nous délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

NOM Prénoms	Lien de parenté	Signature des héritiers

Joindre obligatoirement:

- Extrait de naissance de chaque héritier
- Copies intégrales de l'acte de naissance, mariage et décès du défunt
- Certificat d'absence d'inscription de disposition de dernières volontés (obtenu au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés – FCDDV - https://www.adsn.notaires.fr/fcddvPublic/profileChoice.htm)